



Association La Marmite
Centre d'échange et de ressources
8 rue Beau Soleil 56220 Malansac
Tél : 02 97 67 28 06
N° SIRET : 50832735000015
N° d'enregistrement de Déclaration d'activité : 53 56 08579 56
(cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)

Accompagnement **Dotation Jeune Agriculteur·ice**

- Être capable de déposer une demande de DJA en autonomie.
- Être en mesure de prendre du recul et ainsi consolider son projet.

Contexte :

Le Collectif INPACT Bretagne (FRCivam, Civam29, Agriculture Paysanne 22, Civam35IT, la Marmite...) a participé aux ateliers de travail avec la région Bretagne sur la mise en place de la « nouvelle » Dotation Jeune Agriculteur. En tant qu'interlocuteur de la Région sur cette question, le collectif INPACT a souhaité aller au bout de la démarche en imaginant un atelier permettant l'autonomie des porteur·euses de projet. Nous estimons que le dossier de demande de DJA doit être rédigé par et pour le·la porteur·euse de projet. Cet atelier, en groupe et avec l'appui de l'accompagnateur·ice vous permet à la fois un dépôt de dossier en autonomie et un regard des pairs sur votre projet pour le consolider.

L'autonomie des personnes et l'approche collective (soutien, critique, progression...) sont des facteurs de durabilité et de résilience des paysan·nes. Aussi, nous souhaitons proposer un accompagnement qui reflète au mieux ses dimensions et permet aux personnes de les expérimenter. Nous proposons donc un accompagnement basé sur des principes d'autonomisation, de construction collective, et une prise de recul et de points de vigilance par les pairs.

Accompagnement : ce que cela comprend ?

- Vérification des critères d'éligibilité a priori
- Deux journées d'accompagnement collectif : (décrite dans la partie suivante)
- 4h de suivi individuel : les accompagnateur·ices seront à disposition des personnes pour les questions sur les démarches, l'ordre, les outils à mobiliser, le niveau de détails à apporter, la relecture de parties précises ou le lien avec le Conseil Régional.
- La rédaction de la partie point « Analyse globale du projet et points de vigilance » avec le·la porteur·euse de projet et les deux paysan·nes concerné·es.
- Suivi du dossier par les représentant·es Civam au Comité installation

Accompagnement : Ce que cela ne comprend pas :

- La rédaction du dossier
- Sa relecture entière ou sa validation
- Le dépôt du dossier sur la plateforme de la région (qui est à réaliser par la personne elle-même).
- La rédaction du prévisionnel économique ou de l'étude de marché, qui sont des pièces nécessaires à la demande de DJA, mais ne sont pas traitées dans la formation. Le prévisionnel économique et l'étude de marché sont à faire par ailleurs, seul·e, avec le Civam 29 ou tout autre organisme de votre choix

Les deux journées collectives :

- 1-M'appropriier la DJA : dossier, instruction et autopositionnement dans les démarches.
Historique DJA et contexte.
Rappel des critères éligibilité.
Schéma de l'instruction : dates de dépôt, qui décide,
Dossier de DJA : ce qu'il doit constituer : détailler les pièces. Proposition d'une trame EGI
(avec les attendus du cahier des charges augmentés de l'approche Civam)
Positionner ce qu'il me reste à faire dans mon dossier, rétro-planning. Commencer à
rédiger/organiser avec les éléments déjà réalisés dans mon parcours d'installation.
Échange et remontées de questionnements individuels.

- 2- Construire mon dossier et affiner mon dépôt
Atelier de rédaction du dossier : partage d'outils entre stagiaires, et avec les
accompagnateur·ices.
Précisions et réajustement en fonction des situations personnelles.
Rétro-planning plus précis.
Partage éventuel des dossiers, avis croisés sur les thématiques qui intéressent ou sont plus
difficiles à rédiger (par exemple : atelier sur les aléas et les solutions de résilience).
Ces deux phases ne sont pas forcément suivies par le même groupe : en effet, après la 1ere
journée, on peut réaliser que notre dépôt de dossier ne se fera que dans 6 mois, et ainsi
venir à la 2ème journée plus tard, lorsqu'il y a plus d'éléments pour rédiger.

Concrètement, comment ça se passe ?

- Prendre contact avec la Marmite, lamarmite.asso@yahoo.fr, 07 88 20 79 85
- Vérification des critères d'éligibilité a priori et signature d'une convention d'accompagnement rappelant les termes de celui-ci.
- Réalisation des deux journées et écriture du dossier par le·la porteur·euse de projet.
- Aller-retours éventuels sur le dossier (forme/contenu) dans le cadre des 4h de suivi individuel.
- Rédaction de la partie point « Analyse globale du projet et points de vigilance » avec les deux paysan·nes concerné·es.
- Dépôt par le·la porteur·euse de projet du dossier sur la plateforme de la région Bretagne.
- Coût de la formation 1000 euros